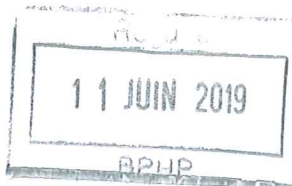


N° 19-16  
DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS  
ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER  
CANTON DE FRUGES  
COMMUNE DE LAIRES



Envoyé en préfecture le 04/06/2019  
Reçu en préfecture le 04/06/2019  
Affiché le 04/06/2019  
ID : 062-216204859-20190529-PARC2952019\_16-DE

Nombre de membres  
En exercice : 10  
Nombre de membres présents : 6  
Nombre de procuration : 1

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LAIRES**

L'an deux mil dix-neuf, le mercredi 29 mai à 20 heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de LAGACHE Eric, Maire, en suite de convocation en date du 22 mai 2019 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Présents : Mmes LECERF Gisèle, HUCHIN Karine, Mrs LAGACHE Gérard, ALLOUCHERIE Michel, NAYET Laurent.

Absents: Mmes FRANCHE Bernadette, RHODON Amélie, Mr ROZE Florent.

Absent excusé : Mr LAMOURETTE Ludovic.

Mme RHODON Amélie donne procuration de vote à Mr ALLOUCHERIE Michel

Mr ALLOUCHERIE Michel est nommé secrétaire de séance.

**Objet : PARC EOLIEN DU PAYS A PART**

Mr le Maire informe la clôture de l'enquête publique concernant le projet d'implantation d'un parc éolien sur les territoires communaux de Fléchin, Febvin-Palfart et Laires dans le département du Pas-de-Calais.

Ce projet, porté par la société SARL « PARC EOLIEN DU PAYS A PART », filiale de la société EPURON concerne l'implantation de 5 aérogénérateurs dont la hauteur est d'environ 125 mètres et de 2 postes de livraison.

Conformément à l'article 9 de l'arrêté préfectoral du 20 mars 2019, le conseil municipal est invité à donner son avis sur la demande d'autorisation.

Vu la délibération n° 15- 04 du 27 février 2015 émettant un avis favorable à l'engagement d'études de faisabilité visant à confirmer le potentiel éolien,

Le Conseil Municipal,

Sulte au vote de ses membres présents et délibérants,

**DECIDE :**

De conforter en donnant un avis favorable à la demande d'exploitation d'un parc éolien par la société PARC EOLIEN DU PAYS A-PART sur les communes de Fléchin, Febvin-Palfart et Laires.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,  
Le Maire de Laires, Eric LAGACHE

Acte rendu exécutoire après

Dépôt en sous-préfecture le 04/06/2019

Et publication ou notification du 30/05/2019

Mr le Maire,

